

Châtelneuf autrefois , (Mme Clairotte.R)

$\hbox{$^{\circ}$ AUTOUR DE MARIANNE $^{\circ}$ Le journal d'information municipale } \\ \hbox{N° 7 - AOUT 2012 - JURA - $\it{Commune de Châtelneuf} $\it{Commune$

- EDITORIAL .
- Compte Rendu des Réunions du Conseil Municipal
- -- Calendriers 2012, Etat Civil.
- -- AG Marianne, C.E.S expo.
- Zone humide de Panesière, Brin de nature.
- Histoire du Village (dernière partie).
- Demandez le programme ...

EDITORIAL

Que d'attentes pour ce nouveau numéro, mais sa rédaction, la mise en page, puis son édition durent faire de multiples méandres dont l'égal pourrait être comparable aux allégations de nos saisons improbables.

« Autours de Marianne » brave un automne sans teint, suivi d'un hivers dont les morsures laissèrent de multiples blessures, un printemps dont nous ne garderons que grands chagrins, enfin une période estivale débutant en de tristes refrains.

« Autours de Marianne » fier de ses initiés , nous invite au delà des sentiers ordinaires ; d'un avenir ordinaire en rappelant que notre village s'offre des choix vers d'autres destinations .

« Autours de Marianne » se met en scène , nous accompagne à sortir de nos réserves afin de préserver notre avenir et fabriquer notre destin .

De tous ces petits « bouts de rien » sachons préserver l'essentiel . Celui qui tisse nos liens , noue nos relations , conjugue notre pluriel .

B. RAGOT

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Bruno RAGOT Maire, - Monsieur Gilles FRAICHARD Adjoint Mesdames et Messieurs les conseillers: Chantal BERTSCHY, Christophe LAMY-PITHOS, Françoise TONY, Jean-Marie BLONDEAU.

<u>Absents:</u> Madame Marie-Josèphe PARET (excusée), Messieurs Johan GIROD, Denis VANNOZ.

<u>Canalisations d'eau gelées</u>: du 9 au 24 février : lors des travaux de dégel, nous avons constaté qu'il existe de nombreuses canalisations d'eau en plomb.

Avant la période hivernale, les compteurs d'eau devront être isolés.

Vente de bois de chauffage par la Commune : nous avons enregistré la vente de :

- * 225 M3 bois de longueur
- * 60 stères
- * 5 lots de nettoiement

<u>Temps de travail de M Jacques Marchand</u>: le dégel des canalisations d'eau a généré un volume d'heures complémentaires important et dépassant son contrat. Le conseil municipal décide de reporter à une autre séance la régularisation de ces heures complémentaires.

Demande de suppression de poteaux électrique : un propriétaire demande à la Commune de supprimer des poteaux sur un terrain privé susceptible d'être vendu-après avis d'ERDF, ces travaux n'entraineraient pas de frais pour la Commune. Toutefois, une ligne téléphonique traverse également ce terrain : les conseillers décident que le budget communal ne peut prendre en charge ces travaux

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Bruno RAGOT Maire, - Monsieur Gilles FRAICHARD Adjoint Mesdames et Messieurs les conseillers: Chantal BERTSCHY, Françoise TONY, Marie-Josèphe PARET, Jean-Marie BLONDEAU.

Absents: Messieurs Christophe LAMY-PITHOS, Johan GIROD, Denis VANNOZ.

<u>M le Maire présente ses vœux</u> au Conseil Municipal et fait part des grandes lignes de sa politique pour l'année 2012 :

- * fleurissement et entretien des parterres floraux pour la « ferme du Sillon » ou par l'association ESAT de Lons le Saunier
- * voirie du lotissement
- * défense et incendie
- * cimetière
- * dénomination et numérotation des rues du village

Secrétariat de mairie : le conseil municipal demande à ce que la secrétaire n'utilise plus de feuilles de brouillons pour les photocopies. CR - 27/04/2012

COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Mars 2012

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Bruno RAGOT Maire, - Monsieur Gilles FRAICHARD Adjoint Mesdames et Messieurs les conseillers: Christophe LAMY-PITHOS, Françoise TONY, Marie-Josèphe PARET, Jean-Marie BLONDEAU.

<u>Absents:</u> Madame Chantal BERTSCHY(excusée), Messieurs Johan GIROD, Denis VANNOZ.

Le Maire donne un compte rendu des différentes commissions qui se sont réunies dernièrement : finances, bois

<u>Demande de M Jean-Marie Monnet</u> pour éclaircir le bois situé au-dessus de sa propriété : avis favorable des conseillers : un contrat de vente de bois sera signé entre la commune et M Monnet

<u>Aménagement foncier</u>: une personne du Conseil Général était présente pour le montage administratif du dossier. Une délibération du conseil municipal est prise à l'unanimité pour que la commune soit candidate à cet aménagement- date limite du dépôt de candidature : 15 avril

<u>Occupation du domaine public par France Télécom</u>: une redevance annuelle sera versée chaque année par France Télécom compte tenu des artères en :

* souterrain: 1,0544 km

* aérien 1,726 km

Cette redevance sera revalorisée suivant l'article R20-53

<u>Adhésion à la certification durable de la forêt communale :</u> le conseil municipal décide, à l'unanimité:

- *d'inscrire l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté
- * d'approuver le cahier des charges du propriétaire forestier et de s'engager à en respecter les clauses
- * de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune *de s'engager à honorer une cotisation dont le coût sera de 0.65€/ha et de 20€ de frais fixes (pour une durée de 5 ans)

<u>Contrat de M Jacques Marchand</u>: son contrat de 6 heures hebdomadaires prendra fin au 31 mars 2012. Le Conseil Municipal décide d'en établir un autre jusqu'au 30 septembre prochain à raison de 12 heures hebdomadaires
La séance est levée à 22H45.

COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 17 Avril 2012

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Bruno RAGOT Maire, - Monsieur Gilles FRAICHARD Adjoint Mesdames et Messieurs les conseillers: Chantal BERTSCHY, Christophe LAMY-PITHOS, Françoise TONY, Marie-Josèphe PARET, Jean-Marie BLONDEAU.

Absents excusés: Messieurs Johan GIROD, Denis VANNOZ.

Etait invité : Monsieur Château du journal le Progrès Etait présente à titre consultatif : Mme Geneviève Duval

Suite à 2 démissions et aux absences de 2 conseillers, le conseil municipal envisage des élections municipales partielles à l'automne.

Cette séance est consacrée au vote des 3 budgets :

Brasserie:

Le résultat global est déficitaire de - 12 949.96 € Le budget 2012 s'équilibre entre la section de fonctionnement pour 24 383€ et la section d'investissement pour 21 658€

Eau:

Le résultat global est déficitaire de - 5885.99€ Le budget 2012 s'équilibre entre la section de fonctionnement pour 33 056€ et la section d'investissement pour 12 216€

Commune :

Le résultat est excédentaire de 3 417.02€ Le budget 2012 s'équilibre entre la section de fonctionnement pour 177 178€ et la section d'investissement pour 36 024€

Tous ces comptes et budgets ont été votés à l'unanimité par les conseillers présents

La séance est levée à 22H30.

COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Mai 2012

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Bruno RAGOT Maire, - Mesdames Chantal BERTSCHY, Françoise TONY, Monsieur: Jean-Marie BLONDEAU.

Absents excusés: Messieurs Christophe LAMY-PITHOS, Gilles FRAICHARD Adjoint, excusé, Johan GIROD, Denis VANNOZ, Madame Marie-Josèphe PARET, excusée.

Cette réunion, convocation exceptionnelle, fait suite à la réunion du 25 Mai dernier qui a été annulée (quorum non requis)

Compte rendu de réunions :

Remaniement du cadastre : le conseil municipal modifie « l'impasse Martenet » à « impasse Gevry »

Syndicat des Eaux d'Ilay : le dossier suit son cours

Visite de l'Agence Régionale de la Santé pour un état des lieux du réseau permettant la distribution de l'eau communale

<u>Gaz de schiste</u>: le conseil municipal adopte une motion sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schistes afin d'abroger tous les permis de recherche et d'exploitation en cours en région Franche-Comté.

<u>Délibérations</u> prises à l'unanimité par les conseillers :

* prix de l'eau facturée à compter du 1^{er} août 2013 : la part fixe s'élèvera à 80€

* programme de travaux ONF 2012 : 6 424€ hors taxes se répartissant en travaux d'investissement 4 130€ et en entretien : 2 294€

Questions diverses:

Installation et entretien des massifs floraux réalisés par le Foyer pour Autistes à Chaux des Crotenay : M le Maire adresse au nom du conseil ses chaleureux remerciements pour cette action

<u>Lampadaire détérioré devant l'église</u>: la Commune n'est pas assurée par GroupAma pour le mobilier urbain en raison du surcout et de la franchise La séance est levée à 21H05.

COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 Juillet 2012

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Bruno RAGOT Maire, Gilles FRAICHARD Adjoint, - Mesdames Chantal BERTSCHY, Messieurs: Jean-Marie BLONDEAU Christophe LAMY-PITHOS.

<u>Absents</u>: Mesdames Françoise TONY, Marie-Josèphe PARET, excusées - Messieurs
Johan GIROD excusé, Denis VANNOZ.

Cette réunion fait suite à la réunion du 9 juillet qui a été annulée (quorum non requis)

Compte rendu de réunion :

* finances : le service des Domaines est intervenu le 19 juin afin d'établir une estimation du patrimoine immobilier de la Commune : les bâtiments concernés sont l'ancienne cure et la petite école

Conseil économique et social du 29 juin : le conseil municipal désirait tout particulièrement s'attarder en apportant un esprit d'ouverture et de convergence. Par ce que l'identité de notre village ne se résume pas aux simples opérations budgétaires, le conseil municipal souhaite engager une discussion sur ce qui compose le maillage de notre territoire, ses acteurs, son évolution au cours des dernières années, les nouveaux axes de développement, les projets s'il en est, leurs accompagnements, notre capacité et notre qualité concernant l'accueil, enfin tout ce qui participe directement ou indirectement au maintien de notre tissu social économique

<u>Réfection voirie du Bois de Ban</u>: Suite à l'appel d'offre lancé, l'ouverture des plis, le 27 juin dernier, a permis de comparer 3 devis. Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise SJE pour un montant de 23 118€ hors taxes- délibération.

<u>Financement des travaux de la route du Bois de Ban</u>: le conseil municipal mandate M le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour en obtenir le financement: prêt bancaire pour 30 000€ - délibération

<u>Convention de mise à disposition du véhicule communal</u> à la commune du Vaudioux : le conseil municipal est favorable à cette convention - la remorque sera aussi intégrée à cette convention - délibération

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Questions diverses:

M le Maire donne lecture du courrier

- * de Monsieur Mauvais
- * que la Commune a adressé à M Denis Vannoz

Calendrier des réunions du Conseil Municipal

et « cérémonies diverses » en 2012.

Vendredi 31 Août 20h30 réunion Conseil Municipal

Vendredi 28 Septembre idem

Vendredi 26 Octobre idem

Dimanche 11 Novembre 11h30 Commémoration

Vendredi 30 Novembre 20h30 réunion du Conseil Municipal

Vendredi 21 Décembre idem

D'autres réunions pourront être prévues en fonction de l'évolution de certains dossiers.

Dates à retenir: Fête de Châtelneuf le 08 / 09 / 12, Bal le 15 Septembre 2012.

Marché artisanal le 15/09/12 vers la brasserie de 10h à 19h.

Expo mairie jusqu'au 1er/Septembre.

Course Cycliste du Plateau le 19 / 08/12 (Cyclamen) départ de Mont-sur-Monnet.

Collecte des ordures ménagères CHATELNEUF calendrier 2012 :

Août : bac bleu lundi 06, lundi 20 / bac gris jeudi 09, jeudi 23

Septembre: bac bleu lundi 03, lundi 17 / bac gris jeudi 06, jeudi 20

Octobre: bac bleu lundi 01, lundi 15, lundi 29 / bac gris jeudi 04, jeudi 18, mercredi 31

Novembre: bac bleu lundi 12, lundi 26 / bac gris jeudi 15, jeudi 29

Décembre : bac bleu lundi 10, lundi 24/ bac gris jeudi 13, jeudi 27

Janvier 2013: bac bleu lundi 07, lundi 21 / bac gris jeudi 10, jeudi 24

ETAT CIVIL 2011

Décès : -Germaine Léona Héloise MONNET épouse VILLETTE

Née à Châtelneuf le 26 Mars 1912. Décédée à Champagnole le 14 Septembre 2011

-Raymonde BOILLY épouse BOURGEOIS

Née à Censeau le 25 Février 1921. Décédée à Châtelneuf le 22 Décembre 2011

-Marie Claude BLONDEAU épouse GIRARDOT

Née le 31 Août 1938 à Le Frasnois. Décédée à Dijon le 16 Décembre 2011

-Christian Pierre DUBIEF

Décédé le 22 Octobre 2011. Domicilié à Chaux du Dombief

-Denis LIZEE

Né le 19 Avril 1948 à Villaines la Juhel (53). Décédé à Châtelneuf le 10 Août 2012 .

Naissance:

De Pimprenelle, louise, sidonie BUFFARD

Née le 24 Mars 2011 à Saint-Claude.

Nouveaux arrivants: Mme MARCHAND Denise, 7 rue de Gévry

Mr CADIER Guillaume, 51 rue haute.

Mr FAHRAOUI , 9 rue de Gévry .

Mr MALE Jocelyn , Mme VERNIER Ségolène et LORENZINI Amaël , 51 rue Haute.

Résultat du dernier recensement 2011 effectué par Mme Girard

Yvette . La commune de Châtelneuf Se compose de 145 Habitants

Population municipale 138 , 7 sont comptés à part (militaires ...) La liste des inscrits sur la liste électorale est de 127 (3 ont 18 ans) dont 58 Femmes et 69 Hommes .

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL: CHATELNEUF LE 29 JUIN.

Nous entretenir avec vous tous est un vœu auquel le conseil municipal désire tout particulièrement s'attarder en apportant un esprit d'ouverture et de convergence.

Parce que l'identité de notre village ne se résume pas aux simples opérations budgétaires, nous souhaiterions engager une discussion sur ce qui compose le maillage de notre territoire, les nouveaux axes de développement, les projets s'il en est, leurs accompagnements, notre capacité et notre qualité concernant l'accueil enfin tout ce qui participe directement ou indirectement au maintien de notre tissu social économique.

Châtelneuf est une commune de 145 habitants , du 2^{ème} plateau à 800 mètres d'altitude , au carrefour de trois cantons et s'étend sur une superficie de 1425 ha dont 376 de terres , 592 ha de bois privés et 584 ha de bois communaux .

Essentiellement tourné vers l'agriculture, le village suit depuis une trentaine d'années les transformations et l'évolution que connaissent chacune de nos communes rurales. les bouleversements économiques étant, faire le grand écart entre bassin de vie et bassin pour l'emploi, allier qualité de vie et travail sont des exercices périlleux d'harmonisation.

Actuellement la population active de Châtelneuf se compose de 67 personnes (15 travaillants sur places et 42 à l'extérieur). Retenons que parmi ces actifs extérieurs certains développent une activité en interne (gîte en particulier).

Les personnes travaillant sur place représentent 22% de la population active . et , si l'on pense que certains projets évoluent favorablement ce ratio pourrait augmenter ; c'est bien là ce qui retient toute notre attention .

A ce jour nous pouvons recenser : - 2 exploitations agricoles, Une exploitation lunetière, Un ferronnier accompagné prochainement par une souffleuse de verre, Un atelier de couture spécialisé, Un atelier de peinture, Une brasserie, Une micro entreprise de travaux d'aménagement extérieur, Une garde d'enfant agrée, Un garde forestier, Une future activité équine, Une boulangerie?

A cet inventaire n'oublions pas la présence de trois gîtes ainsi qu'une chambre d'hôte.

Enfin, qui régissent, entretiennent des liens, créent des courants d'animations, il en est des associations au nombre de quatre : ACCA, Gouri boule, Châtel 21, et depuis plus d'un an « les amis de Marianne de Châtelneuf ».

Auxquels on peut ajouter; « JURA SPELEO club » présidé par Mr Limagne Rémi .

Revenant à l'objet de cette rencontre, notre volonté n'est pas de bâtir château en Espagne, mais bien d'être là, à l'écoute, de mettre en adéquation des volontés, d'harmoniser des projets, de réfléchir au bon sens.

Nous ne nous faisons pas office de rassembleur , mais sommes simplement soucieux d'un développement durable pour l'existence de notre territoire .

Soucieux aussi de notre démographie , des enjeux et des incertitudes qu'elle suscite (RPI, COMCOM, personne âgées).

Soucieux enfin d'être en mesure d'apporter réponses et cohérences.

Voici, en quelques mots ce que les élus de la municipalité tenaient à vous communiquer, et si les termes de « Conseil économique et Social » nous furent qualifiés de pompeux et grandiloquent, cette initiative, hasardeuse certes, au sein d'une si petite entité, est là pour affirmer une volonté normale de rassemblement.

Le Maire

Bruno Ragot

Discours à CHATELNEUF le 16, Juillet 2012 pour l'inauguration de l'EXPOSITION.

Hier encore à vocation Agricole , notre village appartient aujourd'hui au destin d'une ruralité en pleine mutation .

A nous élus , de minimiser les fissures qu'elles ne deviennent pas fractures , d'intervenir avec doigté , d'anticiper avec dextérité .

Il nous appartient de travailler là où s'installe l'évidence, il nous appartient de travailler avec efficience, humanisme et bonne intelligence.

Il nous appartient enfin d'être à l'écoute et, comme j'envie à le rappeler souvent, parfois, tout simplement, d'être là. C'est pourquoi, nous tenions à concrétiser, à exposer, ce qui dessine localement notre histoire, notre culture et notre Savoir Faire.

Par cette initiative, nous rendons hommage à ceux qui forgèrent les règles de notre existence, ainsi qu'à celles et ceux qui avec bienveillance, transmettent, construisent, et imaginent les DEMAINS de notre territoire.

Je serai donc bref, et finirai en vous invitant à venir découvrir ce que chacun des participants tenait à partager avec vous tous, et vous remercie par votre présence.

B. RAGOT







LES AMIS DE LA MARIANNE DE CHÂTELNEUF

Association loi 1901 Mairie - 39300 Châtelneuf

Buste MARIANNE par Syamour installé sur la commune de Châtelneuf - JURA

Envoyer votre commande : Les amis de la Marianne de Châtelneuf

Mairie 39300 CHATELNEUF

03 84 51 61 97 chatelneuf.mairie @wanadoo.fr





Marguerite Cagneur dite SYAMOUR nait en 1857 à BRERY - JURA. Son père Vladimir Gagneur , député du JURA , pétri des idées fouriéristes mettra au point les grands principes des coopératives agricoles . SYAMOUR est engagée vers les notions de la république et des droits de l'homme , laïcité , féminisme et pacifisme . Son amant Victor POUPIN député du JURA 1885 siège sur les bancs de la gauche radicale ; il s'occupe activement de répandre l'instruction et les idées républicaines . SYAMOUR est l'auteur de très nombreuses sculptures , la plupart se trouvent dans les communes du JURA , St-Claude , Poligny , St-Lothain et dont une se trouve au cimetière du Père-Lachaise à Paris . Elle s'éteint à Paris en mai 1945.

MARIANNE SYAMOUR Bronze 1500 Euros TTC h: 45 cm

MARIANNE SYAMOUR Résine 400 Euros TTC h : 45 cm

MARIANNE SYAMOUR Stuc 200 Euros TTC h: 45 cm

MARIANNE SYAMOUR Bronze 400 Euros TTC h : 20 cm

Nos prix sont garantis hors évolution des coûts matières et de réalisation. Les frais de livraison sont en plus. Certificat d'authentification numéroté. US Morez Cyclisme 39400 MOREZ Riauté Maurice Lamy-Pithos Christophe

Amis sportifs

Nous venons par ces quelques lignes , vous remerciez pour la réussite de ce 3ème prix du plateau 2011 . Les communes traversées , le Conseil Général , les bénévoles au carrefours , les sponsors privés locaux . Car ce fut une réussite pour cette course qui a attiré 130 coureurs au départ toutes catégories confondues . Le prix du plateau est une très belle course au niveau du calendrier régional où les coureurs apprécient le parcours pour sa sécurité .Le prochain prix du plateau se déroulera le 19 Août 2012 . Le départ et l'arrivée de cette belle épreuve sont prévus à Mont-sur-Monnet .

Nos sincères remerciements à vous tous.



A propos de « la Gouriboule »

Le 14 janvier 2012 s'est déroulée la réunion annuelle de la Gouriboule présidée par Tony MONNET . 14 licenciés se sont donnés rendez-vous cette nouvelle année (6 de moins par rapport à 2011) , avec cette même passion pour la pétanque qui fait la renommée du club .

Comme sujet; le concours de pétanque du samedi 30 juillet 2011 qui aura réuni 77 doublettes et 98 doublettes mixtes pour le Dimanche 31 Juillet, mais aussi le prochain concours de la « gouriboule » qui eu lieu le 28 Juillet 2012 (doublette) et le Dimanche 29 Juillet 2012 (doublette mixte).

Remercions d'ailleurs tous les bénévoles qui font un travail acharné chaque année pour que ce concours soit une réussite . La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale avec fondue, rafraichissement et bonne humeur au rendez-vous .

Vivement l'année prochaine ...

Monnet Jérémy

SANGLIER, le 26 MAI 2012













COMPTE RENDU (extraits) DES DELIBERATIONS CONCERNANT

LA ZONE HUMIDE DE PANESIERE

Convention de Gestion: Etablie entre les soussignés:

la commune de Châtel neuf, dont le siège est situé, 33 rue Haut à 39300 Châtelneuf d'une part,

La Fondation pour la protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS)

Siège situé ; 92136 Issy les Moulineaux dénommée «La Fondation»

D'autre part,

Fédération Départementale des Chasseurs du JURA (FDCJ)

Siège situé rue de la fontaine salée , 39140 ARLAY dénommée « la FDCJ » D'autre part .

La finalité du projet est d'améliorer l'esthétique paysagère par la suppression des plantations d'épicéas et redonner un caractère humide au vallon de panesière par la transformation de l'habitat existant et la réalisation de certains aménagements sur le milieu . Pour ce , deux comités sont crées : l'un d'indivision , l'autre de gestion .

Champ d'application sur les parcelles suivantes : Propriétés indivise ; A441 25a, A442 1ha 23a, A445 env 92ca, A446 4ha 68a, A450 1ha 39a, A526 45a, A647 2ha 32a, A650 6ha 75a. Propriétés communale ; A443 46a (Châtelneuf souhaite vendre la parcelle à la FDCJ).

Le comité d'indivision est composé : 3 représentants de la commune de châtelneuf, 3 membres de la fondation pouvant appartenir à la FDCJ, du président de l'ACCA de Châtelneuf ou de son représentant.

Le comité de gestion est composé des différents membres du comité d'indivision , de la FDCJ , du conseil général du jura et de divers organismes publiques ou associations associés à ce projet (ONF , PNR , ...). La propriété sera gérée financièrement de manière autonome . En cas de déficit ou de surplus financier , la clé de répartition des sommes sera de 50% à la commune de Châtelneuf et de 50% à la fondation .

Cette convention s'applique à compter du 24 Novembre 2011, elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, année de renouvellement débutant au 1^{er} Janvier. Les deux parties peuvent se désengager, mais restent prioritaires en acquisition dans les délais prévus et au delà desquels un tiers peut intervenir.

Convention d'indivision :

Le comité de gestion n'a pas un rôle décisionnaire mais consultatif dans la gestion du site . La FDCJ en tant que gestionnaire , est chargée de rédiger le plan de gestion . Celui-ci sera mis en œuvre après validation du comité d'indivision . De plus les communes de « le Franois » et « la Chaux des Crotenay » ne font pas partie du comité de gestion , il faut donc mettre à jour la liste des membres .

Afin de faciliter la gestion , la FDCJ sera chargée de payer les dépenses liées à la propriété ainsi que d'encaisser les recettes .

Bilan intermédiaire des travaux :

P.Bertschy explique qu'il y a eu 4 phases de réception de bois avec au total :

- Billons; 981,6 m3
- Tritus ; 1094 stères
- Bois tendre; 25 m3
- Bois dur : 34 m3

L'estimation 1000 m³, 1500 stères devrait être dépassée. Il reste environ ¼ de plantation d'épicéas en superficie ou 1/3 de bois à exploiter. Les travaux ont pris du retard à cause de la difficulté d'accès des engins sur zone humide et reprendront avec le gel. La vente du bois était estimée à environ 86000 euros . A ce jour l'exploitation a déjà rapporté 65000 euros , la vente devrait donc rapporter plus que l'estimation prévue. Les participants soulignent la qualité des travaux réalisés . Localement , les retours sont bons également .

Diagnostic du site : (E.Martin / A.Jousset)

Analyse patrimoniale

- Flore: sur les 207 plantes recensées en 2010, 1 seule représente un intérêt patrimonial. Il s'agit de *l'Aconit napel*, espèce protégée au niveau départemental.

- Habitat : 12 habitats ont été relevés sur le site, 3 sont d'intérêt patrimonial moyen : Lits des rivières , Communauté à reine des prés et Communautés associées et Bas marais alcalin (tourbière). Présentation d'une carte .

- Faune: 80 espèces ont été relevées sur le site dont 10 patrimoniales (Pic noir, Lynx, Gélinotte, Triton alpestre, Sonneur à ventre jaune, Vipère péliade, Couleuvre à collier, Bécasse des bois, Chat forestier et Lézard vivipare.) P.Bertschy précise contrairement au plan de gestion que la gélinotte n'a pas été aperçue.

Gestion du site :

Certaines interventions dépendront de l'évolution du site après travaux de coupe d'épicéas.

- Coupe des épicéas

- Comblement des drains (effectuée en même temps que la coupe des épicéas)

- Pose d'un ou plusieurs seuils

- Pose de blocs de pierre dans le cours d'eau (passe à poissons)

- Poursuite du suivi du cours d'eau .(hydro morphologie)

- Entretien de la végétation du « grand étang ». (pâturage , solution en dernier recours)

- Installation de panneaux d'information le long du GR . (explication des travaux)

- Mise en valeur de la grande digue (panneau, passerelle)

- Poursuite du suivi des espèces (pour les amphibiens le long de la route)

Priorité du plan de gestion pour la digue et la stabilisation de la végétation.

Comité d'indivision du marais de Panesière :

FDCJ: C. Fumey, E. Martin, Céline Pernot

Mairie de Châtelneuf: B. Ragot, G. Fraichard, P. Bertschy

Administrateur fédération de chasse : J-M Prely

Administrateur, président Com Tech: M. Liégeon absent excusé

BILAN DE L'**OPERATION DE CREATION D'UNE MARE A CHATELNEUF** AU LIEU-DIT *BRAMARD*, VENDREDI 14 OCTOBRE 2011.(Jura Nature Environt)

Dans le cadre de la semaine d'éco-chantiers organisée par le JNE à destination du comité de protection de l'enfance de l'Yonne (9 jeunes de 16-18 ans + 3accompagnateurs), du 10 au 14 octobre, une action de creusement de mare a été réalisée le Vendredi sur la commune de Châtelneuf en bordure de la RD40 au sud de Bramard, sur une parcelle communale, en contrebas d'une desserte forestière dans une clairière humide.

L'objectif de cette action était de réaliser une mare dans une riche zone humide en DEPRISE, et de voir l'intérêt d'un tel aménagement, même de petite taille, pour la biodiversité, et en particulier les amphibiens. Un suivi sera donc mené au printemps 2012 pour suivre la colonisation de cette mare par la flore et la faune et un bilan vous sera communiqué.

Contact: Vincent DAMS - JNE 21, Avenue Jean Moulin 39300 LONS-LE-SAUNIER 03-84-47-24-11; 06-14-50-26-90; vincent @ jne. asso. fr

C'est à lui et à sa famille que l'on doit la principale part dans les demandes relatives à l'érection de Châtelneuf en paroisse tout à fait indépendante de Loulle . En 1696 , « l'honorable Jean Girardot » figure l'un des premiers dans la délibération qui établit les revenus nécessaires pour le curé qui devait y être prochainement nommé ; son fils Jean Etienne signa pour lui cette pièce . En 1694 , on les retrouve tous deux parmi les confrères amodiant les fonds de la confrérie du St-Esprit . Jean Girardot mourut le 14 Janvier 1696 , âgé de 80 ans environ ce qui reporte sa naissance vers 1615 .

CHÄTELNEUF

Novum-Castrum, **Chatel-Neuf**, **Château Neuf**. Autrefois, qualifié de Bourg ; de l'arrondissement de Poligny , canton , perception et bureau de poste de Champagnole , succursale à 12 km de Champagnole , 37 de Poligny , 35 de Lons-le-Saunier par la traverse et 52 par la route . Altitude : 796 m jusqu'au Lac du Fioget 744 m .

Il est limité au Nord , par LOULLE , PILLEMOINE et le VAUDIOUX , au sud par le FRANOIS , la CHAUX-du-DOMBIEF et ENTRE-DEUX-MONTS , à l'ouest LOULLE , SAFFLOZ et le FRANOIS . Le FIOGET , le CHALET , la MARCHE DESSUS , les GRANGES BATAILLARD et la GRANGE PANESSIERES font partie de la commune . Le territoire est traversé par le chemin départemental N°40 du « PONT du NAVOY au PONT de la CHAUX des CROTENAY » , par les chemins vicinaux tirant à la Chaux des Crotenay au Vaudioux , à Pillemoine, à « Saffloz au Franois , au Fioget et à Mont-sur-Monnet , par le ruisseau de Panessières et un autre petit ruisseau .

Ce village est situé au sommet d'une montagne. Il est divisé en deux quartiers principaux, appelés le haut du village et le bas du village. Son sol est montagneux et accidenté. Les maisons sont peu isolées, construites en pierre et couvertes en <u>bardeaux</u>. Quelques-unes ont plusieurs étages.

POPULATION en 1790, 332 hab; en 1846, 305 hab; 1851, 278 dont 135 hommes et 143 femmes. Population spécifique par Km2: 21 hab; 68 maisons (et supérieure en ménages), au haut du village 35, bas du village 37, au Fioget 5, au Chalet 4, aux Granges Bataillard 2 et à la grange Panessières 1.

Les plus anciens registres remontent à 1792. Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Paris où ils réussissent ordinairement. Plusieurs y ont acquis une grande fortune en y fondant des établissements de distilleries.

Cadastre exécuté en 1823. Surface territoire 1305 h 87a, divisé en 1449 parcelles que possèdent 122 propriétaires dont 44 forains; surface imposable, 1296h 23a: dont 450h 32a en bois / 420h 35a en parcours / 285h 15a en terre labourable / 124h 77a en prés / 9h 50a en broussailles / 5h 18a en friches et murger / 2h 88a en jardins et 2h 08a en sol et aisances des maisons; d'un revenu imposable de 7835 francs.

On importe les trois cinquièmes des céréales et tout le vin nécessaire à la consommation . Le revenu réel des propriétaires est de trois pour cent . On

élève dans la commune des bêtes à cornes et des volailles , 50 ruches d'abeilles . On trouve sur le territoire beaucoup de marnes , non utilisée , des carrières de pierres à bâtir et de taille exploitées ; des carrières à polir et de beaux marbres, non exploitées et du minerai de fer en grain , au hameau des granges Bataillard qu'on extrait point . Il y a au hameau du Fioget un lac d'une surface de 10h 80a et d'une profondeur maximum de 10 m . On y pêche de la Carpe , du Brochet et de la Perche . Les eaux de ce lac s'étendent considérablement et débordent même en temps de pluie ; elles sont si pernicieuses qu'elles détruisent toutes les récoltes qu'elles atteignent . Les seigneurs de Châtelneuf accusèrent ce lac , le 17 Mars 1732 , à Claude Joseph Billot , du Vaudioux avec permission de construire une usine aux « Embosseurs ». Outre la rente stipulée , ils se réservèrent le droit de le faire pêcher 4 fois par an . Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole . Il y a 2 auberges , 2 maçons , un marchand épicier et un débit de tabac .

Biens communaux: une église, un cimetière à l'entour, une maison commune construite en 1827, qui a coûté 6900 francs. Elle renferme la Mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude fréquentée en hiver par 33 garçons et 27 filles. Et une fruitière dans laquelle on fabrique annuellement 10000 Kg de fromage façon Gruyère de bonne qualité; une fontaine, un lavoir, trois abreuvoirs; 678h 78a de pâtures, bois taillis, prés secs, prés bois, broussailles et friches, d'un revenu cadastral de 1858 francs. Bois communaux 266h dont 7h 98a sont coupés annuellement. Budget: recettes ordinaires 3454 francs, dépenses ordinaires 3174 francs. Bureau de bienfaisance: revenu ordinaire, 30 fr provenant d'un leg fait par François Xavier Girardot de Châtelneuf

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine de Châtelneuf ,comme bourg féodal est parfaitement connue , il s'agit de savoir si ce village existait avant l'acte d'association intervenu en 1285 , entre l'abbaye de Balerne et Jean de Châlon Arlay 1^{er} . Nous penchons pour l'affirmative. Un climat du territoire porte le nom de « champ-du-feu ». Lieu d'assemblée des Druides et des eubages dans la forêt des Vosges et des Canutes s'appelait aussi champ-du-feu ou hochfeld lorsque les romains se furent établis sur le mont Rivel .

L'histoire de Châtelneuf est entièrement inconnue avant la fin du XIII ème siècle. A cette époque , l'abbaye de Balerne avait opéré de grands défrichements dans nos montagnes ; mais les usurpations et les violences auxquelles elle était exposée de la part des sires de Monnet de Montsaugeon , de la Chaux , de Château Vilain , déterminèrent les religieux à choisir pour protecteur Jean de Châlon Arlay 1^{er} qui s'établissait défenseur de la plupart des abbayes du « Scoding » . Ils achetèrent son appui par de coûteux sacrifices. Au mois d'Avril 1285 , ce prince fut associé à tous les biens , droits et revenus temporels du monastère , à charge de les défendre . En signe de reconnaissance , il promit de payer chaque année aux religieux une maille d'or , sur le grand autel de l'abbaye , après la cérémonie de l'offertoire , le jour de la fête de St-Pierre. Jean de Châlon fit aussitôt construire une forteresse à Châtel neuf qui devint le chef lieu d'une châtellenie importante. Des habitations

4ème partie sur l'épopée d'une famille à Châtelneuf.

fête de St-Pierre. Jean de Châlon fit aussitôt construire une forteresse à Châtel neuf qui devint le chef lieu d'une châtellenie importante. Des habitations nombreuses ne tardèrent pas à se grouper autour du château et donnèrent naissance au Bourg.

<u>Franchise</u> en 1295, le sire d'Arlay et l'abbé de Balerne accordèrent une charte de franchise aux habitants du bourg de châtelneuf (qui devint le chef lieu). Les principales dispositions de cet acte se trouvèrent rapportées au titre des droits seigneuriaux.

<u>Seigneurie</u>. Elle comprenait le bourg , chef lieu , le Franois , la Fromagerie , Menetru en joux , Chevrotaine , Chambly , Doucier Pillemoine Saffloz Loulle le Saut Girard , Songeson , le Vaudioux et la Billaude où était un moulin en 1431. <u>Seigneurs</u>. Les abbés de Balerne et les sires d'Arlay possédaient cette seigneurie par moitié .

Droits seigneuriaux. Les seigneurs avaient la justice haute, moyenne et basse, droit d'instituer un bailli, un prévôt communal, un lieutenant, un procureur un scribe, des sergents et des forestiers, les épaves, la propriété des lacs de Fioget, de Narlay et de Maclu la banalité des fours dont les habitants furent affranchis en 1682, des moulins, des foules, des battoirs et des cours d'eau. Les sujets ne pouvaient pêcher dans les lacs, à peine de 60 sols d'amendes, ceux qui tuaient des bêtes sauvages devaient apporter dans les 24 heures, d'une biche l'épaule droite, d'un sanglier la hure, et d'un ours la patte droite dont l'abbé de Balerne recevait moitié et le sire D'Arlay ou son prévôt l'autre moitié. Chaque année, ils devaient faire montre d'armes, armés et accoutrés convenablement devant le prévôt et comparaître devant cet officier le jour de fête de St-Pierre pour entendre la lecture de l'acte d'association de 1285 et des diverses ordonnances les concernant. Ceux qui faisaient les fourneaux à charbon et en menaient vendre le produit hors de la seigneurie, devaient dix blancs par an . Les taverniers devaient chaque année une coupe de vin , les cordonniers une paire de chaussures (souliers), les boulangers 12 deniers. Les marchands forains devaient sur tous les objets qu'ils vendaient, le septième du prix. Les seigneurs avaient en outre le droit de lods, de retenue et d'échantillonnage des poids et mesures et les amendes.

Notes: La franchise ; acte de 1324 sera recopié en 1699. Ecrite par Mme Gauthier Pelerier de St-Oyans de Joux et non pas François.

Un incendie arrivé en 1720 n'épargna que l'église et deux maisons : tout le reste périt dans le feu. Fioget est orthographie ; Fiogay dans le texte.

Bibliographie: dictionnaire géographique, historique statistique des communes de la Franche-comté et des hameaux qui en dépendent classés par A. ROUSSET. Tome, Département du Jura. 1854, BINTOT. Imp libre Place St-Pierre à Besançon.

<u>TEXTE: Certaines tournures ont été simplifiées pour votre compréhension.</u>

Merci à Mme Clairotte.R pour la communication des documents (récit de L.A.Girardot) au journal « Autour de Marianne » et si vous aussi , désirez faire partager certaines connaissances historiques, rendez-vous aux prochains numéros .

Demandez le programme ...

2011 se terminera par un réveillon comme cela s'est déroulé depuis un certains nombre d'années dans les meilleures conditions souhaitant ne pas revivre ce qu'il s'est déjà produit à quelques reprises. Il est regrettable en effet que certaines manifestations n'ont pas eu le succès escompté ; pour une fois l'association « Châtel21 » a participé à l'organisation d'une soirée théâtrale avec les « vat' en rêves », un Samedi soir où le travail d'information avait été fait tant en affiches qu'en publicité distribuée dans les boites aux lettres. Force est de constater que la culture désormais, en tout cas ce que l'on nomme les manifestations culturelles dans d'autres registres, déjà rares pour une commune comme la nôtre ne sont pas admises sauf peut-être si les joyeux organisateurs avaient pratiqué du phoning à outrance ou si la venue d'une star avait suscité la curiosité. Et pourtant qu'elle joie d'être dans un petit théâtre, même improvisé, même bricolé, même avec ses maladresses naturelles . Imaginez aujourd'hui vous tenir dans un lieu de comédie et déguster pendant l'entracte une bière, dévorer les petits gâteaux lorsque les enfants attendent la suite . Retrouver l'ambiance des fêtes d'écoles que tous ont en mémoire sans pour autant dire que l'on attendait un certain homme barbu vêtu de rouge . Et le spectacle , petit théâtre pour petites scènes francisées modernes d'un temps lointain où la population savait se moquer et rire. Bref, une belle soirée qu'il sera difficile de renouveler si tout le monde s'accorde à dire ... mais que personne ne se déplace. Et je n'ose montrer du doigt les éternelles critiques , du tapage nocturne des abords parfois parés de bouteilles vides, de cette impression de débauche institutionnalisée où tout le monde s'accorde à dire ... Il faut bien que jeunesse se passe, c'est ce que tout le monde pense, heureusement ! Au grand bonheur des esprits responsables éclairés par leur jeunesse parfois fêtarde . Honnêtement, je ne pensais pas qu'autant de prétention annoncée se trouve absente cette nuit là. Tant pis pour vous ! Et que devrais-je dire des soirées cartes où l'on pourrait s'offrir un moment de plaisir en dégustant les talents culinaires d'Hugo pour une soupe à l'ognon. Soit ceci ne vous regarde pas! Mais que dire des saucisses de Morteau. Oui madame, accompagnées de frisées autour d'une table avec la troupe, pour se souvenir qu'il faut manger pour vivre avec des oranges. Bref vous avez tout louper et j'en soupçonne de beaucoup dire pour rien. Car, oui, il faut d'abord y avoir été plutôt que de fantasmer au salon.

Attendiez -vous par hasard un boute-en-train, un Sganarel ou un arlequin pour vous servir ? Sachez que l'organisation d'évènements à Châtelneuf reste soumise aux résultats positifs d'un point de vue financier et à l'impacte publicitaire pour l'image de la commune . Il va de soit que nous ne sommes pas en compétition (il faut le penser ainsi) et qu'il est parfois agréable que l'on nous dise « Ah ! Oui! c'est vrai il s'y passe ceci », encore un bel exemple d'initiatives pour un petit village , à moins probablement que la culture ou la fête appartiennent inexorablement aux entités plus grosses . Sachez que la « Caisse à savon » en fait partie tout comme d'éventuelles soirées glisse , sous condition de neige bien entendu . Et que devra-t-on dire(?) au sujet du « Festigouri » s'il se fait ailleurs ? Thème , lieu , temps quelle mise en scène ? Pour un projet apparemment irréaliste . Début d'une nouvelle ère .

Souhaitons que 2012 se présente mieux, toujours plus festive, en mesure de vous faire participer, sous peine de se sentir dans une banlieue dortoir, écarteler par les influences riveraines, les impératifs contradictoires ou les enjeux électoraux.

Nous n'en sommes pas encore là , mais ne me laissez pas cette joie de le constater car ce qu'il s'est produit , s'est reproduit , et j'attends déjà les sempiternelles remarques ; « il ne se passe jamais rien » et je vous laisse la suite .

J'ai pour ma part , d'autres soucis , Marianne est revenue me surveiller , elle a fait des petits , on vient même de St-Etienne pour vérifier ses qualités ; elle se duplique en résine car plus chaude ! Le bronze coûte , et les petites bourses se contentent de plâtre. Et ça lui donne des ailes , projets culturelles pédagogique en association avec les faiseurs d'Etat, Ne cachez plus se sein , la république vous sert de prêt et vous éduque ...